

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Montréal 

Séance tenue le 17 septembre 2003

Numéro de la résolution CE03 2000

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption du premier projet, le projet de règlement intitulé « Règlement concernant le site de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal », et de recommander l'adoption à une séance subséquente d'un second projet de règlement sujet, conformément à la loi, à l'approbation des personnes habiles à voter et conditionnellement, le cas échéant, à son autorisation par la ministre de la Culture et des communications;
- 2- de recommander au conseil municipal :
 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 89.1 de la Charte de la Ville;
 - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1031183058
40.014

-

Frank ZAMPINO

Me Jacqueline LEDUC, avocate

Président du comité exécutif

Greffière